

A.D.L.

Société par actions simplifiée
Au capital de 5.000 €uros
Siège social : 8 bis Impasse du Littoral 13260 CASSIS
807 841 986 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DE L'ACTE UNANIME CONSTATANT LES DECISIONS ORDINAIRE DES ASSOCIES

Les soussignés :

La société LES DEUX CEDRES,
représentée par son gérant, Monsieur Jean Marc BERCOVICI
propriétaire de 255 actions

La société AUBADIS,
représentée par son gérant, Monsieur Jean-Marc BERCOVICI
Propriétaire de 245 actions

En leurs qualité de seuls associés de la Société et détenant ensemble 500 actions, soit la totalité des actions émises par la Société,

Ont pris, conformément aux statuts, les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- -----
- Nomination d'un Directeur Général – fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération
- Pouvoirs pour les formalités.

Les associés reconnaissant avoir eu communication, préalablement aux présentes, des documents nécessaires à leur prise de décisions,

Sont convenus de ce qui suit :

- -----

QUATRIEME DECISION

Les associés

décident de nommer société BRICKELL'S, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 337, chemin du Père d'Ail 13420 GEMENOS, immatriculée sous le numéro unique d'identification 933 772 048 RCS MARSEILLE, en qualité de Directeur Général de la Société, et ce pour une durée indéterminée à compter du 1er juillet 2025,

La société BRICKELL'S sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des dispositions légales et statutaires.

CINQUIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir les formalités nécessaires.

Le présent acte sous seings privés, constatant les décisions unanimes des associés sera retranscrit dans le registre des délibérations des associés tenu au siège social de la Société.

Le 30 JUIN 2025

Les Associés conviennent que chacun d'eux pourra signer le présent acte par l'apposition d'une signature électronique sur la plateforme « Closd » et reconnaissent que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite.

Les Associés conviennent expressément que le présent acte signé électroniquement constitue l'original du document, qu'il est établi et sera conservé dans les conditions de nature à en garantir l'intégrité et qu'il est parfaitement valable entre eux.

Les Associés s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent acte ou de son contenu sur le fondement de sa signature par voie électronique.

Le présent acte sera définitivement formé à la date à laquelle il aura été signé par le dernier des signataires, telle qu'elle résultera du certificat de signature (« Certificate of Completion ») émis par Docusign.

Toutefois, l'engagement d'un signataire résultant de sa signature sera caduc si le présent acte n'est pas formé dans les vingt-quatre heures (24H) suivant la signature de ce signataire.

CERTIFIES CONFORMES

LE PRESIDENT



Le nouveau Directeur Général ¹

la société BRICKELL'S

représentée par M. Maxime BERCOVICI

*BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTEUR
GENERAL*



¹ Signature accompagnée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »